

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille seize et le vingt huit juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL – Mme SANS – M ROUDET – M BLANC – Mme MAUREL – Mme ALCOUFFE – Mme MARTY – M DOMINGUEZ – Mme ALLETRU.

Etaient absents avec pouvoir : M TACCONE (avec pouvoir à Mme VIDAL) - M DARASSE (avec pouvoir à Mme SANS) – Mme JACONO (avec pouvoir à Mme FADDI) – M MOLIERES (avec pouvoir à M DOMINGUEZ) – M FABRE (avec pouvoir à M BLANC).

Etaient absents :

Date de la convocation : 19 Juillet 2016

Secrétaire de séance : Mme MARTY Isabelle

Le procès verbal du Conseil Municipal du 5 juillet 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- contrat d'avenir
- diminution du temps de travail d'un adjoint technique
- projet de déplacement du transformateur du village par ENEDIS
- éclairage public – convention avec ESL
- devis signalétique
- dissolution du SIVOM
- questions et informations diverses

DCM 2016-035

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation ...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Madame le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- contenu du poste : adjoint technique affecté à la cantine scolaire et à l'entretien des locaux.
- durée du contrat : 12 mois, du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.
- durée hebdomadaire de travail : 26H
- rémunération : SMIC

et de l'autoriser à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir dans les conditions sus énoncées.
- AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer tout document utile à la réalisation de cette décision.

DCM 2016-036

**MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL
SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL 2 CLASSE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer la durée hebdomadaire du travail afférente aux emplois. Par courrier du 20 avril 2016 complété le 23 juin 2016, un agent demande une diminution de sa durée hebdomadaire de travail, à savoir 14H au lieu de 30H avec effet au 1^{er} septembre 2016.

En accord avec l'agent, Madame le Maire propose la modification de la durée

hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CONSIDERANT la transmission au Centre de Gestion le 8 juillet 2016 d'un dossier pour demander l'avis du Comité Technique Paritaire,

- DECIDE

▪ la suppression, à compter du 1^{er} septembre 2016, d'un emploi permanent à temps non complet, soit 30 heures hebdomadaires, d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe.

▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet, soit 14 heures hebdomadaires d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe.

- AUTORISE l'agent à effectuer des heures complémentaires pour les besoins du service.

DCM 2016-037

DEPART EN RETRAITE D'UN AGENT COMMUNAL OCTROI D'UN CADEAU

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau à un agent titulaire partant à la retraite le 31 août 2016. Le but est de pouvoir remercier l'agent partant pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'offrir un cadeau d'une valeur maximum de 1 800 € à l'agent partant en retraite le 31 août 2016.

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

- DIT que les crédits sont prévus à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »

COMPTE RENDU

PROJET DEPLACEMENT DU TRANSFORMATEUR DU VILLAGE PAR ENEDIS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'ENEDIS projette de déplacer le transformateur situé au centre du village. Il est prévu de supprimer les deux lignes qui traversent l'Agout, les lignes aériennes de la rue du Rec ainsi qu'une partie avenue de Serviès. Madame le Maire propose de se déplacer sur les lieux à l'issue de la séance pour définir la proposition qui sera faite à ENEDIS qui propose de créer le nouveau transformateur à la place des WC publics.

ECLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION AVEC ESL

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la possibilité de signer une convention avec la régie électrique de Lavaur (ESL) pour l'entretien de l'éclairage public comme a pu le faire la commune de Labastide St Georges.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe et charge Madame le Maire d'obtenir un projet de convention pour connaître le coût.

DEVIS SIGNALÉTIQUE

Madame le Maire communique au Conseil Municipal les devis des panneaux pour la signalisation locale afin d'améliorer la signalétique des bâtiments publics et des professionnels du village. Le devis de Donia France (Damiatte) s'élève à 3 500 €, celui de Sud Ouest Signalisation (Albi) est de 1 200 €. Vu la différence de montant, le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de demander des précisions à Sud Ouest Signalisation.

DISSOLUTION DU SIVOM

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des régularisations doivent être réalisées suite à la dissolution du SIVOM car des sommes ont été imputées à tort à la commune de Serviès. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal de septembre.

CINECRAN

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation d'une séance de cinéma en plein air au stade du Rec le 19 août. Elle demande aux élus disponibles d'être présents pour aider à l'installation du matériel.

Elle invite également les élus à participer à la fête du 20 août organisée par le comité des fêtes, notamment au dépôt de gerbe au monument aux morts et au vin d'honneur qui suivra.

EGLISE ST MARTIN

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le devis établi par M PAUTHE pour la rénovation de l'église de St Martin s'élève à 8 500 €. Comme demandé lors de la dernière séance, elle a demandé à l'entreprise CMV Rénov de présenter une proposition. Cette entreprise ne peut effectuer les travaux de consolidation du mur mais est plus spécialisée pour la reprise du plafond. Elle transmettra un devis au mois de septembre. Madame le Maire précise que les travaux de réfection des peintures seront pris en charge par la paroisse.

Monsieur BLANC préconise d'utiliser un échafaudage plutôt qu'une nacelle pour effectuer les réparations afin de ne pas endommager le carrelage de l'église de St Martin.

CHIKUNGUNYA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en œuvre au niveau départemental du plan de dissémination du chikungunya, de la dengue et du zika. Pour le suivi entomologique des populations de moustique tigre, la participation des communes tarnaises est fixée à 0.054 € par habitant.

LAGUNAGE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le nettoyage du décanteur digesteur au lagunage sera effectué le 3 août par M RAYNAUD Philippe.

PESTICIDE

Madame le Maire a été sollicité par plusieurs Damiattois pour prendre un arrêté visant à encadrer l'utilisation des pesticides néonicotinoïdes. Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas qu'une telle mesure soit prise pour notre commune. L'utilisation des pesticides est règlementée et autorisée par les instances européennes jusqu'en 2018.

SALLE DU REC

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de l'association AVLF : l'acquisition d'un meuble sous évier à installer dans la salle des vestiaires du Rec. Elle précise que plusieurs membres de l'association ont nettoyé cette salle.

Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à cette requête.

VOIRIE

Madame SANS demande à Madame le Maire s'il ne serait pas possible de désherber les voies communales car sur certaines beaucoup d'herbes a poussé. Madame le Maire transmettra cette demande à la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22H00.

Commune de DAMIATTE (Tarn)
Séance du 28 juillet 2016

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>	<i>M TACCONE Jean-François</i> <i>Absent avec pouvoir à</i> <i>Mme VIDAL</i>
<i>Mme SANS Coralie</i>	<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M BLANC Francis</i>
<i>Mme JACONO Corinne</i> <i>Absente avec pouvoir à</i> <i>Mme FADDI</i>	<i>M DARASSE Didier</i> <i>Absent avec pouvoir à</i> <i>Mme SANS</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i>
<i>M MOLIERES Frédéric</i> <i>Absent avec pouvoir à</i> <i>M DOMINGUEZ</i>	<i>Mme ALCOUFFE Valérie</i>	<i>M FABRE Jérôme</i> <i>Absent avec pouvoir à</i> <i>M BLANC</i>
<i>Mme MARTY Isabelle</i>	<i>M DOMINGUEZ Olivier</i>	<i>Mme ALLETRU Micheline</i>